



Document préparatoire pour les votations

Initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de nos paysages (Initiative Biodiversité) »

Situation initiale

L'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de nos paysages (Initiative Biodiversité) », déposée le 8 septembre 2020 par l'association de soutien « Oui à plus de nature, de paysage et de patrimoine bâti », demande une protection accrue de la biodiversité et du paysage. En adaptant la Constitution fédérale, l'initiative veut obliger la Confédération et les Cantons à mieux protéger la diversité des espèces, le paysage et le patrimoine architectural. Elle exige davantage de surfaces et de fonds publics pour la biodiversité.

Comme les initiants, le Conseil fédéral souhaitait lui aussi mieux protéger la diversité biologique. Mais l'initiative allant trop loin, il a élaboré un contre-projet indirect. Celui-ci devait veiller à ce que suffisamment de surfaces protégées soient créées et mises en réseau dans toute la Suisse, afin de garantir un espace vital suffisant pour les animaux et les plantes. En outre, la biodiversité devait également être renforcée dans les zones d'habitation et la promotion d'une culture poussée du bâti devait être ancrée dans la loi.

Alors que le Conseil national est entré en matière sur le projet du Conseil fédéral avec certaines adaptations, le Conseil des États a rejeté le contre-projet indirect. Le Conseil des États n'est pas non plus entré en matière sur une nouvelle proposition de compromis du Conseil national, ce qui a fait disparaître le contre-projet indirect à l'initiative sur la biodiversité.

Recommandations

Le Conseil national (124 contre 72 et 2 abstentions) et le Conseil des États (33 contre 12) recommandent de rejeter l'initiative populaire.

Arguments

Pour www.initiative-biodiversite.ch	Contre initiativebiodiversite-non.ch
<ul style="list-style-type: none">• La nature est la base de notre vie. Une nature diversifiée assure la propreté de l'eau, la fertilité des sols, la pollinisation et une alimentation saine. Elle est d'une valeur inestimable pour l'être humain.• La biodiversité se porte mal. Un tiers des espèces animales et végétales de Suisse sont menacées ou ont déjà disparu. La moitié des habitats sont menacés.	<ul style="list-style-type: none">• L'agriculture fait déjà beaucoup pour la biodiversité. Actuellement, 19% des surfaces agricoles servent déjà explicitement à la promotion de la biodiversité. Cela correspond à 195'000 hectares de terres ou à la taille des Cantons de Zurich et de Zoug réunis. Actuellement, pour obtenir des paiements directs, il faut avoir 7% de terres réservées à la biodiversité. En outre, il existe 220'000 hectares de

- **Il faut prendre davantage soin de notre patrimoine.**

Des paysages variés, une nature diversifiée et des villages caractéristiques sont typiques de la Suisse. L'imperméabilisation, le mitage et l'utilisation intensive du sol mettent en péril cette image.

- **Protection contre le changement climatique et les catastrophes écologiques**

Les marais et les forêts absorbent d'énormes quantités de CO₂. Les arbres et les cours d'eau permettent de se rafraîchir. Les cours d'eau naturels aident à lutter contre les inondations, Les forêts saines protègent les régions de montagne des avalanches et des coulées de boue.

- **De l'argent bien investi**

Environ 40% de l'argent est versé à des entreprises de construction régionales ainsi qu'à des bureaux de planification et d'entretien pour des mesures d'aménagement, et environ 40% supplémentaires à l'agriculture pour l'entretien des zones protégées.

- **Ne rien faire entraînerait des coûts plus élevés.**

Selon les estimations du Conseil fédéral, ne rien faire coûterait en Suisse entre 14 et 16 milliards de francs par an à partir de 2050 (contre 375 à 443 millions par an pour la mise en œuvre de l'initiative)

- **Développement des énergies renouvelables**

L'initiative sur la biodiversité laisse suffisamment de place pour le développement des énergies renouvelables, qui s'impose de toute urgence. En particulier, elle ne change rien aux règles en vigueur concernant la pesée des intérêts entre l'approvisionnement énergétique et la protection de la nature et du paysage.

- **La production de bois indigène n'est pas menacée.**

prairies riches en espèces dans la région d'estivage.

- **30% de la surface du pays est pratiquement intouchable.**

Les initiants souhaitent que 30% de la surface du pays soit réservée à la biodiversité. Actuellement, les initiants considèrent que 8% sont suffisamment protégés. Il manque donc une surface équivalente à la taille des Cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Soleure réunis.

- **Déplacement de l'impact environnemental vers l'étranger**

En cas d'acceptation de l'initiative, la production indigène serait affaiblie et des surfaces supplémentaires devraient être occupées à l'étranger pour assurer l'approvisionnement de notre population.

- **Frein à la production d'énergie indigène et durable**

La mise en œuvre de la stratégie énergétique suisse, et donc le tournant énergétique, seraient rendus plus difficiles en cas d'acceptation de l'initiative.

- **Restrictions pour l'économie forestière et l'industrie du bois**

En cas d'acceptation de l'initiative, l'économie forestière serait confrontée à de nouvelles restrictions et directives afin de mettre en œuvre l'extension des réserves forestières. La forêt en tant que fournisseur de matières premières serait reléguée au second plan.

- **Renchérissement et nouvelles restrictions dans le domaine de la construction**

Les exigences en matière de construction seraient accrues. Cela entraînerait des exigences supplémentaires, des procédures d'autorisation encore plus longues et des coûts plus élevés.

- **Affaiblissement des régions de montagne et du tourisme**

Les régions de montagne et le tourisme sont tributaires des infrastructures.

Aujourd'hui déjà, beaucoup de bois est importé en Suisse, non pas parce que le bois suisse fait défaut, mais en raison des prix et de la concurrence du bois bon marché qui, très souvent, n'est pas produit selon des règles strictes. De plus, les possibilités de transformation en Suisse font défaut.

L'initiative limiterait fortement la réalisation de celles-ci.